

Appel à projets- IDEX Université Grenoble Alpes
Innovation Grant
Appel à projet annuel 2017 – 2018- 2019

L'IDEX Université Grenoble Alpes lance un appel à projets intitulé « Innovation Grant ». Cet appel à projets poursuit deux objectifs :

1. Inciter les laboratoires à créer de nouveaux partenariats ou à consolider des partenariats existants avec des acteurs du monde culturel, social et économique à travers la mise en place de « Laboratoires Communs ».
2. Accélérer le transfert de résultats de recherche vers des produits, méthodologies et services. Sont visées les toutes premières étapes de projets de valorisation en amont des missions de la SATT Linksium (maturation / incubation). La subvention accordée doit permettre de développer un prototype démonstrateur, réaliser une preuve de concept ou mettre à l'épreuve une méthodologie. A la fin du projet, une opportunité de transfert ou de réalisation de contrats financés par des acteurs du monde culturel, économique ou sociétal doit émerger.

Il s'agit d'une action de soutien et de *financements leviers* à des projets de transfert et de valorisation. La subvention par projet peut être de 30 k€ à 60 k€.

Qu'est-ce qu'un laboratoire commun?

Un laboratoire commun associe une unité de recherche et un partenaire non-académique issu du monde culturel ou socio-économique (entreprise, bureau d'étude, association, collectivité, musée, ...). Il est articulé autour d'un programme de recherche, une stratégie de valorisation et d'innovation, des moyens de travail et une gouvernance. Des moyens IDEX incitatifs sont donnés à l'unité de recherche. Le partenaire non-académique doit apporter des moyens pour réaliser le programme de recherche.

Durée des projets

Pour les LabCom, la durée peut-être de 2-4 ans. Pour les projets de pré-maturation, la durée est de 18 mois.

Critères de recevabilité

- Les projets doivent être déposés par un laboratoire (une unité de recherche) membre d'un des six pôles ayant comme tutelle au moins un des partenaires de l'IDEX ou par le LETI ou le LITEN.

- Le responsable scientifique et technique doit être un membre permanent en activité (chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé) de l'unité de recherche déposante.
- Le responsable scientifique et technique du projet ne doit être membre ni de la Commission exécutive (ComEx) Recherche et Valorisation de l'IDEX, ni d'un directoire de pôle de recherche, ni du Comité de pilotage de l'IDEX.
- Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets.
- Le budget doit respecter la règle concernant les apports.
- Dans le cadre des LabCom, et si le partenaire non-académique est une entreprise, les projets ayant une activité avec une entreprise sur le site Grenoble Alpes seront privilégiés. Celle-ci doit répondre aux critères suivants :
 - employer moins de 250 personnes tous établissements confondus ;
 - réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros en 2017.

Budget du projet

- *Composition du budget*

Le budget des projets comprend les éléments suivants :

1. la subvention demandée à l'IDEX ;
2. les apports des partenaires de l'IDEX ;
3. pour les LabCom, les apports des partenaires non-académiques.

- *Demande financière*

Les dépenses ci-après sont éligibles à la subvention IDEX :

- masse salariale pour du personnel technique en appui à la recherche et la valorisation ;
- masse salariale pour post-doctorant ;
- fonctionnement et petit équipement (hors frais de mission) ;
- équipement / investissement ;
- prestations.

L'aide financière de l'IDEX est réservée à l'unité de recherche et ne pourra pas être reversée totalement ou partiellement à l'entreprise, quelle que soit la forme du reversement.

- *Les apports*

Chaque projet doit veiller à ce que les apports des partenaires de l'IDEX ajoutés à l'apport du partenaire non-académique, le cas échéant, soient dans un rapport d'au moins 4 fois la subvention demandée. Ces informations permettent de répondre aux exigences de l'ANR en matière de rapport annuel. Les apports des partenaires de l'IDEX peuvent être constitués par :

- La quotité des salaires des personnels permanents et non-permanents impliqués dans le projet (hors ceux financés par la subvention IDEX),
- les frais d'environnement des personnes impliquées dans le projet,
- l'amortissement des équipements utilisés dans le projet,
- les frais de fonctionnement liés au projet.

Dans le cas des LabCom, l'apport du partenaire non-académique doit être au moins à la hauteur de la subvention demandée. Le financement de thèse est encouragé ainsi que le recrutement de nouveaux doctorants pour travailler directement sur le projet.

Critères d'évaluation

- Le caractère innovant et l'originalité scientifique.
- Le potentiel de transfert et de valorisation.
- La crédibilité de la démarche proposée, la cohérence et l'efficacité du plan de travail.

Le porteur de projet doit s'engager à répondre aux exigences de transmission d'indicateurs et d'évaluation à mi-parcours.

Processus de sélection des projets

Les projets sont d'abord évalués par les pôles de recherche sur leur aspect scientifique et programme de recherche. Ensuite un jury composé de personnalités extérieures et de la SATT Linksum, présidé par le directeur exécutif recherche et valorisation de l'IDEX, évalue les projets sur leur aspect valorisation. Enfin la commission exécutive (ComEx) recherche et valorisation de l'IDEX élargie aux pôles de recherche fait des propositions au Comité de pilotage de l'IDEX. Celui-ci procède à la labellisation des projets.

Planning de l'appel à projets

Date	Action
Janvier	Diffusion de l'appel à projets
Mars	Date limite de dépôt des projets
	Evaluation des projets
Mai	Sélection des projets (Jury)
Mai	Labellisation des projets (COFIL IDEX)